

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 11 OCTOBRE 2016

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, le **11 octobre 2016 à 20h00**.

SONT PRÉSENTS :

M. Pierre Yelle, maire
MM. Pascal Thérout, conseiller
Jean Duhaime, conseiller
Daniel Labbé, conseiller
Réjean Gamelin, conseiller
M^{me} Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière
M. Marcel Niquet, inspecteur municipal

SONT ABSENTS :

M. Yves Plante, conseiller
M^{me} Julie Bouchard, conseillère

Assistance : 3 citoyens

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Pierre Yelle, débute la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes et poursuit la séance.

2. Quorum

Les membres présents formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Yelle, la séance est déclarée régulièrement constituée à 20h00.

16-10-171

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour;
Il est proposé par le conseiller Pascal Thérout
Appuyé par le conseiller Daniel Labbé
Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

16-10-172

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 12 septembre 2016

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 12 septembre 2016;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé
Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation
du 12 septembre 2016 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

16-10-173

5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2016

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 12
septembre 2016;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement
les décisions du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre
2016 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

16-10-174

6. Virement des intérêts du fonds d'immobilisation, du fonds de roulement et du fonds des boues vers le fonds d'administration

CONSIDÉRANT que le solde reporté au fonds d'immobilisation s'élève à 53,68 \$ en
date du 1^{er} octobre 2016 et qu'il doit retourner au fonds d'administration;

CONSIDÉRANT que le solde reporté au fonds de roulement s'élève à 405,62 \$ en
date du 1^{er} octobre 2016 et qu'il doit retourner au fonds d'administration;

CONSIDÉRANT que le solde reporté au fonds des boues s'élève à 459,83 \$ en date
du 1^{er} octobre 2016 et qu'il doit retourner au fonds d'administration;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'EFFECTUER les virements mentionnés vers le fonds d'administration pour un
total de 919,13 \$;

D'AUTORISER le maire et la secrétaire-trésorière ou secrétaire-trésorière adjointe à
signer les effets bancaires nécessaires pour ladite transaction, s'il y a lieu.

16-10-175

7. FQM – Appui concernant la position de la FQM sur le projet de Loi numéro 106

CONSIDÉRANT que le 7 juin 2016, le ministre de l'Énergie et des Ressources
naturelles (MERN), M. Pierre Arcand, rendait public le projet de *Loi n° 106, Loi
concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses
dispositions législatives*;

CONSIDÉRANT que les préoccupations les plus souvent soulevées par le milieu
municipal notamment au regard de ses responsabilités en matière d'aménagement du
territoire, de sécurité publique et civile, d'environnement et de développement
durable portent sur le développement rapide des ressources énergétiques non
renouvelables (gaz de schistes, substances minérales, pétrole conventionnel, etc.);

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que le projet de Loi n° 106 n'introduit que peu de changements impliquant le milieu municipal;

CONSIDÉRANT que les MRC et les municipalités locales n'ont actuellement aucun pouvoir leur permettant de soustraire certaines zones à l'activité pétrolière et gazière afin d'éviter les conflits avec d'autres utilisations sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures échappent complètement à la planification territoriale des municipalités et des MRC et que les industries ont la possibilité d'exproprier des citoyens;

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités a présenté son mémoire en Commission parlementaire sur l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, le 17 août dernier;

CONSIDÉRANT qu'il nous apparaît pertinent d'impliquer activement le milieu municipal pour concilier les enjeux environnementaux, sociaux et économiques soulevés par les activités, ce qui n'est pas le cas du projet de Loi sur les hydrocarbures;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaimé

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la MRC de Nicolet-Yamaska s'oppose à l'adoption, dans sa forme actuelle, du projet de *Loi n° 106, Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*;

QUE la MRC de Nicolet-Yamaska demande que le projet de loi soit scindé en deux afin que la nouvelle Loi sur les hydrocarbures soit étudiée par les parlementaires de façon distincte aux autres dispositions proposées dans le projet de *Loi n° 106*;

Que la MRC appuie les revendications et les démarches de la Fédération québécoise des municipalités concernant ce *projet de Loi afin que le gouvernement du Québec* :

- situe en région le siège de l'organisme de Transition Énergétique Québec (TEQ) afin d'envoyer un signal fort que le milieu municipal et les régions du Québec ont un rôle majeur à jouer dans le développement des énergies renouvelables;
- favorise les MRC et les municipalités locales qui misent sur une ressource propre et renouvelable, notamment l'hydroélectricité présente sur leur territoire, pour prendre en charge leur développement;
- réserve le créneau de 50 MW et moins en hydroélectricité uniquement aux MRC et municipalités locales pour stimuler et soutenir le développement et la prospérité des collectivités rurales;
- se dote d'objectifs clairs et précis prévoyant l'installation de nouveaux projets éoliens dans la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 afin d'assurer le développement à long terme de toute cette filière industrielle et manufacturière au Québec;
- maintienne les règles de contenu régional dans le projet de Loi n° 106 afin de maintenir la concurrence entre les firmes pour s'assurer de maximiser les retombées économiques régionales;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

- relance le programme de la biomasse forestière résiduelle suspendu depuis le 1^{er} septembre 2014 en faisant notamment, la promotion de la filière énergétique du chauffage des bâtiments commerciaux et institutionnels avec cette ressource renouvelable;
- mette en place et finance des projets pilotes en production de chaleur à partir de la biomasse forestière à l'échelle d'une MRC ou d'une municipalité locale afin de réduire leurs besoins énergétiques ainsi que leur dépendance aux énergies fossiles;
- nomme des élus municipaux représentant les communautés rurales au conseil d'administration de Transition Énergétique Québec;
- invite un représentant de Vision Biomasse Québec à siéger à la Table des parties prenantes de Transition énergétique Québec;
- abroge l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme afin d'éliminer la préséance de la planification de l'industrie des hydrocarbures sur celle du schéma d'aménagement et de développement de chaque MRC;
- amende le projet de Loi sur les hydrocarbures afin de partager certaines de ses responsabilités avec ses partenaires municipaux, notamment la soustraction par la MRC de certains territoires incompatibles avec l'activité des hydrocarbures;
- oblige le titulaire d'une licence d'exploration, de production ou de stockage d'aviser la MRC de l'obtention de sa licence ou de l'exécution de travaux au moins 30 jours suivant son inscription au registre public des droits réels et immobiliers relatifs aux hydrocarbures ou avant le début des travaux;
- décrète un moratoire de 5 ans sur le procédé de fracturation hydraulique afin de permettre l'acquisition de connaissances additionnelles, notamment pour la réalisation de travaux de forage et de fracturation hydraulique en milieux terrestre et marin;
- responsabilise en premier lieu les industries de la filière hydrocarbure pour traiter les eaux usées issues d'un forage combiné à la fracturation hydraulique et autorise les municipalités sollicitées à traiter ses eaux usées à déterminer les conditions de leur acceptation;
- exige l'adoption d'une entente préalable entre les municipalités et/ou le ministère des Transports et les entreprises de la filière hydrocarbure, pour déterminer les conditions d'utilisation des routes municipales ainsi que les compensations requises pour le maintien ou la remise en état du réseau routier;
- soutienne financièrement la formation des pompiers des municipalités locales et l'acquisition des équipements spécialisés pour les interventions d'urgences;
- prévoit un mécanisme de compensation pour assurer que les industries de la filière hydrocarbure aient à supporter les coûts d'interventions des municipalités locales;
- inclut, dans le Fonds de garantie, la restauration des anciens sites d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures;
- désigne la MRC, où le territoire de la licence d'exploration ou de production est circonscrit, pour nommer les représentants du comité de suivi;
- bonifie la partie de la redevance du programme de partage des redevances sur les ressources naturelles du MERN, qui compense les municipalités d'accueil pour l'ensemble des nuisances qu'elles subissent, tout en s'assurant que le développement du secteur des hydrocarbures ne se fasse pas au détriment de l'environnement, des régions et de l'ensemble des citoyens du Québec;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

- de mettre en place un fonds de développement d'énergie renouvelable communautaire afin d'aider les municipalités et les MRC dans la réalisation de leurs projets et aussi pour la consolidation de l'expertise régionale en énergie renouvelable;
- de mettre en place des mesures pour favoriser la concertation entre les différents ministères concernés (MAMOT, MDDELCC et le MRN);
- Reconnaître les droits des propriétaires fonciers en retirant le droit d'expropriation consenti à cette industrie dans la loi.

Que la MRC transmette une copie de la présente résolution à Monsieur Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, à Monsieur Alain Thériens, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'énergie et de ressources naturelles, à Madame Chantal Soucy, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'énergie, à Madame Manon Massé, députée de Sainte-Marie-Saint-Jacques et à Monsieur Richard Lehoux, président de Fédération québécoise des municipalités.

16-10-176

8. SPAD – Signatures pour le renouvellement d'entente de 2017 à 2021 inclusivement

CONSIDÉRANT que notre entente avec la SPAD se termine au 31 décembre 2016 et que le conseil municipal désire renouveler l'entente pour une période de cinq (5) ans de 2017 à 2021 inclusivement;

CONSIDÉRANT que l'entente doit être signée, et qu'elle comprend entre autre un coût de 2,35 \$ par citoyen, selon la population inscrite au profil financier du MAMOT annuellement pour notre municipalité;

CONSIDÉRANT que la SPAD conserve également tous les revenus découlant de la vente des licences ainsi que les frais de garde, de cueillette ou d'euthanasie, payables par le gardien d'un animal en vertu du règlement;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER monsieur Pierre Yelle, maire, et madame Peggy Péloquin, directrice générale ou madame Hélène Latraverse, adjointe à signer ladite entente;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-290-00-419 « Service inspecteur de chiens » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution à compter du budget 2017.

16-10-177

9. Régie Intermunicipale d'Alimentation en Eau Potable du Bas-Saint-François

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'alimentation en eau potable du Bas Saint-François a adopté ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2017 au montant de 337 756 \$;

CONSIDÉRANT que notre quote-part municipale s'élève à 126 249 \$ pour l'année 2017, soit 116 748 \$ pour les dépenses de fonctionnement, et 9 501 \$ pour les immobilisations;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité est en accord avec la teneur de ce budget;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ENTÉRINER le budget adopté par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'alimentation en eau potable du Bas Saint-François pour l'exercice financier 2017, au montant de 337 756 \$;

D'ACCEPTER la quote-part de 2017 au montant de 126 249 \$;

DE RÉSERVER dans les prévisions budgétaires 2017 une contribution égale à 126 249 \$.

10. CORRESPONDANCES GÉNÉRALES

La secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance générale reçue durant le mois et le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à classer ladite correspondance aux archives de la municipalité ainsi que toute autre correspondance, le cas échéant.

11. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à ajouter aux affaires nouvelles pour ce mois-ci.

12. RAPPORT DES COMITÉS

Messieurs Pascal Théroux, Jean Duhaime et Daniel Labbé, conseillers, ainsi que M. Pierre Yelle, maire, donnent rapport de leurs comités respectifs, soit, les loisirs et la régie des déchets, la régie d'eau et l'OMH, la Coop de santé, la MRC et le souper des maires.

16-10-178

16. COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2016

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
5986	AA Propane inc. (Propane garage municipal)	101.43
5987	Accomodeur St-François (Essence camion - Septembre)	155.43
5988	Alarme 2200 (Surveillance alarme au 400 Notre-Dame - 1 an)	218.45
5989	Me Serge Mercier, avocat (Services juridiques constats)	217.30
5990	L'Annonceur (Publicité cahier affaires)	80.48
5991	Aquatech (Honoraires professionnels et travaux d'urgence)	2 780.43
5992	Asisto (Calcul des débits des pompes - Poste principal)	2 414.48
5993	Beauchemin Marcel (Réparation de chaloupe et achat de remorque)	450.00
5994	Bélangier Sauvé Avocats (Honoraires professionnels)	932.22
5995	BPN Environnement (Location 2 toilettes 1 sept. au 1 oct. 2016)	1 232.53
5996	Buropro Citation (Fournitures de bureau)	75.12
5997	Emco Corporation (Tuyau aqueduc)	1 605.47
5998	Entreprises Pierreville ltée. (Les) (Location machinerie)	2 225.50
5999	Environnement KMJ inc. (Nettoyage de ligne - Poste Principal)	4 752.19
6000	Équipement Raydan (Pièces et réparation équipements)	252.12
6001	Fédération Québécoise des municipalités (Frais transport)	52.23
6002	Ferme A.M. Crevier inc. (Fauchage centre communautaire)	241.44

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

6003	Fonds de l'information foncière (Avis de mutation – Sept. 2016)	32.00
6004	Gauthier Julie (Remboursement pour Adrian Manuel)	30.00
6005	Groupe Environex (Analyse d'eau usée - Septembre)	92.44
6006	Lamothe Martin (Remboursement pour Zachary)	100.00
6007	Marina Mr B. (Essence et entretien ponton)	953.46
6008	Matériaux et surplus Lefebvre (Matériaux)	57.48
6009	Municipalité de Pierreville (Gestion bouées sur la rivière)	632.50
6010	Patrick Morin Super-Centre (Pièces et accessoires)	478.06
6011	Pavage 132/9254-8965 Qc (Correction rue de la Traverse)	1 241.73
6012	Régie Incendie Pierreville-St-François-du-Lac (2 interventions)	1 251.10
6013	Régie I.A.E.P. (Quote-part eau - Octobre 2016)	11 357.05
6014	Serrurier L'Homme Clef Inc. (Serrures et clés - Centre comm.)	648.46
6015	Techni-consultant Inc.(Honoraires-Plan d'intervention)	847.94
6016	Tougas Isabelle (Remboursement pour Laurie)	100.00
6017	Ville de Sorel-Tracy (Ouverture de dossier)	540.00
6018	Wolseley Canada Inc. (Tuyau)	1 974.70
6019	Piché Paul (Allocation cellulaire - Octobre 2016)	25.00
6020	Régie de gestion des matières résiduelles (Quote-part oct. 2016)	13 464.00
6021	Comité des Loisirs (Subvention 2015 - 3/3 vers.)	9 000.00
6022	Maison des jeunes (Subvention dernier versement)	2 000.00
	TOTAL DES CHÈQUES	62 511.31

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
5977	Comité des Loisirs (Subvention)	6 979.67
5978	Office de tourisme de Nicolet-Yamaska (2 Billets)	180.00
5979	Michon Yvon et Alex, Peintres (Peinture centre communautaire)	5 606.84
5980	Entreprises Alain Bélanger enr. (Deuxième coupe - Fauchage)	5 035.91
5981	Société canadienne des postes (Frais de poste - Bulletin sept.)	123.02
5982	Lataverse Hélène (Remboursement de déplacement)	104.16
5983	Société canadienne des postes (Frais poste - Avis borne-fontaine)	123.02
5984	Lachapelle Ghislaine (Remboursement - Achat de livres)	329.19
5985	Gamelin Ghislaine (Entretien ménager - Septembre)	405.00
PPA	Télus Mobilité (Cellulaire Marcel - Septembre 2016)	68.99
PPA	Bell Canada (Téléphones édifices - Septembre 2016)	796.81
PPA	RREMQ-Régime de retraite des employés (Sept. 2016)	1 695.92
PPA	Croix Bleue Médiavie (Assurance collective - octobre 2016)	1 709.71
PPA	Ministère du Revenu du Québec (DAS-Provinciales – Sept. 2016)	6 161.59
PPA	Receveur Général du Canada (DAS-Fédérales - Septembre 2016)	2 380.06
PPA	Hydro-Québec (Électricité usine - Septembre)	3 458.77
	TOTAL DES CHÈQUES	28 178.99

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

DÉBOURSÉS SEPTEMBRE 2016

Salaires septembre 2016	19 194.71
TOTAL DES DÉBOURSÉS	19 194.71

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2016;

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2016 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

14. Période de questions

- Loi numéro 106
- Éoliennes

15. Conclusion

16-10-179

16. Levée de la séance

Après réponses aux contribuables,
Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime
Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin
Et résolu unanimement par le conseil :

DE LEVER la séance à 20h45.

Pierre Yelle
Maire

Peggy Péloquin
Secrétaire-trésorière